

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,

22 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 18 septembre 1844.

Nous avons reçu hier, trop tard pour pouvoir l'imprimer dans notre numéro du jour, la dépêche télégraphique suivante :

« Lyon, le 17 septembre 1844.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE DE PARIS.

Le gouvernement a reçu la dépêche suivante du prince de Joinville et des plénipotentiaires français :

« Tanger, le 10.

« Le gouvernement marocain a demandé la paix.
 « L'escadre est venue aujourd'hui à Tanger.
 « Le gouverneur de la ville s'est rendu à bord pour renouveler sa demande.
 « Nos conditions ont été signifiées, acceptées, et le traité signé dans la journée.
 « Le consulat a été réinstallé, et son pavillon salué par la place.
 « L'ordre de cesser toute hostilité et d'évacuer l'île de Mogador part ce soir. »

Le *Journal des Débats* est dans la jubilation : on a traité avec l'empereur de Maroc ; la paix est signée. On ne le troublera plus par l'annonce de combats de terre et de mer ; on ne le mettra plus sur les épines en lui faisant voir la main de l'Angleterre attisant partout les mauvaises passions contre nous. Bref, il va pouvoir respirer ainsi que ses patrons. L'horizon, qui s'assombrissait, se rassérène. A Taïti, tout va pour le mieux : on a corrigé nos officiers de marine ; à l'avenir, il se montreront plus sages, et l'empereur de Maroc, pour nous servir des expressions du *Journal des Débats*, suffisamment éclairé sur sa position, se montrera désormais plus prudent, plus sage enfin.

Pour le moment, tout va donc pour le mieux ; aussi va-t-on s'occuper uniquement des préparatifs du voyage du roi de France en Angleterre. En cette circonstance, le *Journal des Débats* ne fera pas défaut à ses vieilles habitudes de courtoisie ; il nous donnera sans doute les détails les plus minutieux et les plus circonstanciés sur tous les faits et gestes de Louis-Philippe et de la reine Victoria. Comme il va célébrer les grâces de cette grande reine ! comme il va s'extasier sur ses bons mots, sur ses ravissantes manières ! avec quelle satisfaction il nous entretiendra des attentions délicates qu'elle aura pour nos princes ! comme il fera valoir cette touchante entente cordiale dont il est si fier et si heureux !

A la vérité, toute cette joie ne sera peut-être pas de longue durée. Voilà l'affaire Pritchard arrangée, il est vrai, et la paix conclue avec le Maroc ; mais déjà des bruits importuns circulent dans le monde diplomatique : la presse indiscrète les a recueillis et livrés au public. On ne parle de rien moins que d'un nouveau traité de 1840, dont le but final pourrait bien être le partage de l'empire turc.

Cette nouvelle n'a pas trouvé d'incrédulés ; on sait bien que la Russie convoite Constantinople, que l'Angleterre serait heureuse d'avoir l'Egypte sous sa domination, et que ces deux puissances peuvent faire pour la Turquie ce qu'on a fait dans d'autres temps pour la Pologne : aviser à un démembrement plus ou moins immédiat, mais être d'accord pour cela, et obtenir l'adhésion de l'Autriche et de la Prusse au moyen de quelque compensation qu'on leur octroierait.

Si un pareil projet existe, il faut convenir que le système de paix à tout prix aura porté ses fruits ; car, sans nos concessions sans fin aux exigences des cours étrangères, est-ce qu'il serait jamais entré dans la pensée de l'Angleterre et de la Russie de traiter d'un partage de l'empire turc sans nous et malgré nous ? Avant de songer à de pareilles entreprises, on nous a tâtés de toutes les manières, tournés et retournés en tous sens, pour voir jusqu'où pouvait aller notre modération, et maintenant qu'on est convaincu qu'elle est sans bornes, on se dispose à hâter la solution d'événements depuis long-temps prévus et annoncés.

On nous a vus abandonner tour-à-tour l'Italie, la Pologne et l'Egypte ; on nous a vus sans politique extérieure nationale et indépendante, et on se figure qu'assurément nous laisserons partager l'empire turc sans sourciller. D'ailleurs, l'occasion est favorable : nous sommes à une fin de règne, et on veut se hâter d'en profiter.

A la vérité, les projets ambitieux que nous signalons ne sont pas de ceux qui s'accomplissent en quelques mois. Un empire décrépît ne croule pas sans un retentissement lointain, et, au bruit de sa chute, bien des intérêts peuvent tout-à-coup s'éveiller, bien des passions surgir, bien des conflits se déterminer. On a beau prendre ses mesures et jeter ses filets, quelques mailles peuvent s'échapper et faire avorter les plans les mieux conçus.

Si notre gouvernement est fasciné par l'Angleterre, le pays heureusement ne partage pas cette fascination ; si M. Guizot chérit tellement la paix qu'il ne craint pas même de s'abaisser devant l'empereur de Maroc pour la maintenir, nous avons des marins qui ne craignent pas la guerre et des régiments tout prêts à porter partout forte résolution et bonne discipline. Dans l'affaire du Maroc, nous avons vu nos soldats impatients de venger les injures qui nous avaient été faites, nous avons vu nos marins s'exalter au bruit du canon et pulvériser des fortifications qu'ils savaient chères aux Anglais. La volonté de la nation ne sera pas toujours méconnue ; le courage de ses enfants ne sera pas toujours enchaîné. Viennent donc les événements qu'on nous annonce, et nous verrons bien s'ils s'accompliront entièrement sans notre intervention.

Le *Morning-Herald* contient le paragraphe suivant, que nous reproduisons sans commentaires, en attendant les éclaircissements ultérieurs de ce journal :

« On nous assure positivement qu'un traité dont l'origine peut se rapporter à 1840 est à la veille d'être conclu. Par ce traité, l'Angleterre aura la concession du port de Suez, le libre passage entre Alexandrie et ce port, et d'autres avantages importants en Egypte et en Syrie. Ce traité, auquel, dit-on, la France ne prend aucune part, est garanti par la Russie, l'Autriche et la Prusse. Nous ne savons par quelle intrigue le roi des Français n'a pu y participer ; mais nous avons lieu de croire que l'Angleterre n'est pour rien dans cette exclusion. »

Le *Commerce* revient aujourd'hui sur le sujet qui préoccupe avec raison tous les hommes politiques : le traité que M. de Nesselrode est allé conclure à Londres.

Voici les considérations que présente le *Commerce* :

« La nouvelle que nous avons donnée a trouvé, nous le savons, un grand nombre d'incrédulés parmi cette partie du public qui

n'aime pas à être troublée dans sa sécurité. C'est le sort auquel doit s'attendre un journal de l'opposition. Pourtant un traité entre l'Angleterre et la Russie, conçu dans les termes que nous avons annoncés, n'est que la conséquence logique des antécédents de ces deux puissances ; ce n'est que l'accomplissement d'un projet conçu de longue date et manifesté à plusieurs reprises.

« Quel est l'homme assez ignorant pour ne pas savoir que la Russie poursuit depuis un siècle la possession des Dardanelles ? C'est là le but qu'elle n'a jamais perdu de vue, vers lequel elle a marché sans cesse, poussant chaque jour une étape en avant, depuis le jour où Pierre-le-Grand fonda le système de politique extérieure de la Russie en prenant pied sur le rivage de la mer Noire. Cette mer actuellement lui appartient sans contrôle ; mais elle y reste emprisonnée tant qu'elle ne possède pas Constantinople. Au prix de cette acquisition, elle a offert son alliance à Napoléon, et, pour avoir ce que l'empereur Alexandre appelait les clefs de sa maison, elle aurait consenti au renversement des monarchies autrichienne et prussienne, à l'extension de la France jusqu'à la Vistule. La rétractation de Napoléon, après un consentement qu'il regretta d'avoir donné à Tilsitt et à Erfurth, fut la cause de la guerre de 1812.

« Depuis cette époque, la Russie a repris l'œuvre de la destruction de la Turquie. Ses armées victorieuses ont campé à Andrinople. Plus tard, Constantinople a vu les troupes russes logées dans ses faubourgs, lorsque l'armée d'Ibrahim-Pacha s'avancit sur cette ville à travers l'Asie-Mineure. Le cabinet de Saint-Petersbourg dut reculer alors devant le concert européen et renoncer même au passage des Dardanelles pour son pavillon, concession arrachée à la Porte pour prix de son concours intéressé. Mais, on le sait, si la Russie recule devant de trop grands obstacles, elle ne renonce pas à accomplir plus tard ses projets ambitieux, auxquels elle ne renonce jamais.

« Quant à l'Angleterre, ses projets sur l'Egypte et peut-être sur la Syrie ne datent pas non plus d'aujourd'hui. Lorsqu'à la fin du dernier siècle, ses flottes et son armée aidèrent la Turquie à reconquérir l'Egypte, elle manifesta le dessein de rester dans ce pays. Elle dut y renoncer alors, parce que la guerre contre la France ne lui permettait pas d'éparpiller ses forces. Mais, pour elle aussi, ce qui est différé n'est pas perdu ; la possession de l'isthme de Suez est d'ailleurs devenue pour elle une nécessité politique : c'est par elle que son immense empire de l'Inde et son récent établissement en Chine acquerront tout leur prix en rapprochant ces contrées du centre de sa puissance. C'est dans ce dessein qu'elle a pris pied sur les rivages de la mer Rouge et qu'elle a fait d'Aden un second Gibraltar.

« Enfin le traité du 15 juillet 1840 est le premier jalon posé en commun par la Russie et par l'Angleterre pour marquer leur concert définitif dans la voie tracée par leur ambition. Alors, sous le prétexte de maintenir l'intégrité de l'empire turc, ces deux puissances ont commencé l'œuvre commune en détruisant l'influence française sur l'Egypte et sur la Syrie, en renversant le nouvel empire arabe qu'avait fondé Mehemet-Ali, et dont Ibrahim-Pacha avait jeté les fondements en détruisant successivement les trois armées envoyées contre lui par la Porte-Ottomane, et qu'on peut regarder comme les derniers efforts tentés par les successeurs d'Osman.

« Maintenant les principaux obstacles qui s'opposaient à l'accomplissement des projets russes et anglais paraissent aplanis. L'Orient est impuissant pour se défendre ; la France, isolée en Europe, perdue dans son système de la paix à tout prix, ne paraît pas à redouter. L'Autriche, ou bien est gagnée, ou bien n'est pas en mesure de protéger efficacement la Turquie. La Prusse est trop éloignée du théâtre des événements. Enfin le moment a paru propice aux deux cabinets, et ils paraissent décidés à le mettre à profit.

« Ce que nous avions à faire, nous l'avons fait en appelant l'attention publique sur cette nouvelle coalition anglo-russe, coalition

FEUILLETON DU CENSEUR. — 19 SEPTEMBRE.

Une Hadrah (réunion) des Aïsaoua (1).

J'avais souvent entendu parler, depuis mon arrivée à Alger, de la secte religieuse des Aïsaoua. Ce qu'on m'avait appris de leurs hadrah et de la difficulté d'y pénétrer excitait encore davantage ma curiosité. Je me promenais un soir dans le haut de la ville, habitée par les indigènes, lorsque j'entendis des cris ou plutôt des hurlements affreux, mêlés à des sons que je ne pouvais m'expliquer. Je me dirigeai vers la rue de l'Empereur, d'où sortait ce bruit extraordinaire, et j'en demandai la raison. — C'est, me dit un Maure, une fête des Aïsaoua. La difficulté n'était donc plus que d'y pénétrer. Je frappe à la porte de la maison. — Les roumis (chrétiens) n'entrent pas. Telle fut la seule réponse que me fit un Arabe en me poussant dehors. Il me fallut céder, mais cependant je ne me regardai pas comme vaincu. En attendant, je me mis à me promener dans la rue, réfléchissant aux moyens de m'introduire dans cette maison, où se passait le mystère qui piquait si vivement ma curiosité. Tandis que j'étais dans cette perplexité d'esprit, j'eus le bonheur de rencontrer un Maure de mes amis ; je lui expliquai ma fâcheuse position et mon désir d'assister à cette fête des Aïsaoua, dont j'ignorais qu'il fit partie. Bou-Chama me prend par la main, me recommande par-dessus tout de ne point regarder à la galerie supérieure, d'où les femmes assistent à la cérémonie, afin de ne point éveiller la susceptibilité des maris jaloux ; enfin de demeurer silencieux et tranquille. Je lui fais toutes les promesses qu'il voulut ; je lui en aurais fait bien d'autres encore, et nous entrons. Dans la cour d'une petite maison mauresque aux murs blanchâtres, une soixantaine d'Arabes et de Maures étaient réunis. Quatre drapeaux, l'un rouge et jaune, les trois autres verts et rouges, étaient fixés contre les colonnes du fond, au-dessus de la tête des chefs de la secte.

(1) Cette description a été écrite au sortir de la hadrah, sous l'impression même du moment. Nous ne racontons ici que ce que nous avons vu, rien de plus, rien de moins.

Ces drapeaux sont ceux du marabout Mohammed-ben-Aïssa.

Un long cierge, placé dans un vieux chandelier noir, au milieu de l'assemblée, éclairait seul cette réunion et projetait ses lueurs incertaines le long de la maison.

A la galerie supérieure se tenaient les femmes, couvertes de leurs voiles blancs, qui ne laissaient entrevoir que leurs yeux noirs et leurs sourcils teints avec le henné. Cette précaution rendait, hélas ! inutile la promesse que mon introducteur avait exigée de moi.

Bou-Chama, qui se tenait à mon côté, m'expliqua à peu près en ces termes l'origine de la secte religieuse à laquelle il appartenait :

— Il y a quatre ou cinq cents ans, me dit-il, un marabout célèbre vivait dans la province d'Oran. Son nom était Mohammed-ben-Aïssa. Ce marabout avait réuni un certain nombre de disciples, et tantôt il errait avec eux dans le Tell, tantôt il s'enfonçait dans le Sahara.

Un jour il s'éleva dans la solitude. Les provisions s'épuisèrent, et ses fidèles disciples, tombant en défaillance, étaient sur le point de mourir de faim, lorsque Ben-Aïssa, étendant les mains vers le ciel, implora la clémence du dieu de Mohammed : « Seigneur, s'écria-t-il, toi seul peux nous sauver. Prends pitié de nous ! Fais que tout ce que nous touchons se change pour nous en une nourriture agréable. » A ces mots, saisis d'une inspiration soudaine, les disciples de Ben-Aïssa se précipitèrent sur des pierres, sur des serpents, sur des serpents, et n'en éprouvèrent aucun mal.

Nous, continua Bou-Chama, sectateurs de cet illustre marabout, nous avons hérité du même privilège. Rien de ce que nous mangeons ne saurait nous nuire, et c'est en commémoration de ce miracle et pour le perpétuer que nous nous rassemblons. Par nos prières, nous attirons les miséricordes du ciel sur les enfants nouveau-nés, et nous obtenons la guérison des malades.

Bou-Chama me quitte à ces mots pour se joindre à ses coreligionnaires ; l'invocation commençait.

Les Aïsaoua, debout, dans une posture recueillie et dans l'état de pureté légale où ils doivent être pour prier, récitèrent d'abord la profession de foi du musulman qu'ils répétèrent huit fois :

— Je rends témoignage qu'il n'y a point d'autre Dieu que Dieu, et que Mohammed est l'apôtre de Dieu.

Il y avait dans la voix de ces hommes quelque chose de grave qui allait à l'âme et l'attristait.

Le mokaddam, ou chef de la secte, entonne alors une prière pour tous les musulmans en général, et appelle sur eux les bénédictions du prophète. Après chaque prière, le mokaddam s'arrête, et chaque Aïsaoui, élevant à

son tour la voix, demande la santé pour celui-ci, le bonheur de la maternité pour celle-là ; et le chœur, reprenant ensuite, adressait à Dieu une prière en rapport avec la grâce demandée.

De moment en moment on répandait sur un réchaud quelques grains d'encens, et le chœur répétait à grands cris : *Es-salah ! es-salah !* (la prière). Puis tout le monde s'assit en cercle, laissant au milieu de la cour un espace libre.

Le mokaddam et les chefs assesseurs prennent place en face de moi, et, à côté d'eux, viennent se ranger une douzaine d'Aïsaoua, armés d'énormes tambours de basque qu'ils frappent en cadence, tandis que le chœur vocifère une chanson en l'honneur de Ben-Aïssa.

Ces chants avaient je ne sais quoi d'exaspéré et de furieux qui produisait sur moi une certaine impression de terreur. Je voyais quelques uns de ces sectaires rouler dans le creux de leurs tambours de basque d'énormes reptiles, tandis que de livides couleurs sortaient leur tête hideuse du capuchon de leurs burnous et glissaient sur le marbre, froid comme elles.

Malgré l'horreur que j'éprouvais à cette vue, la curiosité l'emporta ; je demeurai. Je l'avouerai toutefois, mon cœur battait avec violence ; cette demi-obscurité, cette musique infernale, ces femmes couvertes de leurs voiles blancs, qui, semblables à autant de fantômes, paraissaient sortir du tombeau, tout cela préparait mon imagination à l'affreux spectacle d'une fête d'Aïsaoua.

Aux sons de cette musique barbare, un sectaire s'éleva dans l'enceinte en poussant un cri effrayant et en étendant les bras comme un possédé. Il fait plusieurs fois le tour en poussant une espèce de rugissement rauque et sauvage ; puis, comme dominé par une puissance surnaturelle, il commence à danser au bruit des chants et des tambours.

Aussitôt on le couvre d'un burnous blanc, on enlève son *chachia* (calotte de laine rouge), et les longs cheveux qui flottent au sommet de la tête des Arabes retombent sur ses épaules.

Il commence alors à faire son *zikr*.

Le *zikr* est une espèce de danse religieuse qui consiste à agiter la tête de gauche à droite, de manière à ce qu'elle touche alternativement aux deux épaules. Tout le corps de l'Aïsaoui était en mouvement. Ses yeux bientôt devenaient rouges et gonflés par le sang ; les veines de son cou apparaissent bleues et tendues. Cependant l'Aïsaoui continue sa danse effrayante. Deux autres sectaires se lèvent soudain en poussant des cris sauvages, et se réunissent au premier. Tous trois alors, excités les uns par les autres, redoublent leurs trépignements et leurs mouvements de tête ; ils tombent bientôt dans un état d'exaspération difficile ou plutôt impossible à décrire,

qui, en se proposant l'Orient pour but, n'en serait pas moins dirigée contre la France, intéressée plus qu'aucune autre puissance à empêcher un démembrement de la Turquie sans son intervention et sans son consentement. »

La paix, au prix où nous l'avons achetée, nous pouvions l'obtenir en tout temps. La seule condition qui ait l'air d'une condition, c'est la mise d'Abd-el-Kader dans l'impossibilité de nous nuire. La France a demandé qu'il fût interné. Or, de deux choses l'une : ou Abd-el-Kader sera interné, ou il ne le sera pas. S'il ne l'est pas, c'est qu'il parviendra à s'échapper, malgré Abd-er-Rhaman, ou de son consentement tacite. En ce cas, l'empereur nous aura fait la guerre en se servant de l'expérience de notre ennemi, et la réparation sera complètement illusoire. Si l'émir est interné, quelle garantie avons-nous qu'il ne s'échappera pas ? Il sera au milieu d'hommes de sa religion et sur lesquels il exercera un ascendant irrésistible. S'il n'insurge pas le Maroc contre l'empereur, il trouvera du moins assez de dévouements pour l'aider, soit à rentrer en Algérie en passant par le désert, soit à quitter le Maroc en s'embarquant sur l'Océan à bord de quelque vaisseau étranger, ce qui lui sera d'autant plus facile qu'il aura une ville de l'Ouest pour résidence. Embarqué, il rentrera dans l'Algérie par la côte de l'Est; ou bien, si le gouvernement français veut s'y opposer, il devra établir une croisière dispendieuse, et qui peut-être, en fin de compte, sera inefficace.

Ce ne sont pas là des hypothèses sans base; c'est le plus vulgaire bon sens qui les dicte. Nous ne savons, au reste, les conditions imposées au Maroc que par les journaux ministériels; la dépêche qu'on a reçue n'en dit pas un mot. Nous savons seulement que le gouvernement persiste à demander qu'on interne Abd-el-Kader et qu'on éloigne de la frontière de terre les troupes marocaines. Cette dernière réclamation ne signifie rien non plus : en quelques jours de marche une armée qui sera loin de la frontière peut être sur nos bataillons.

Il n'y avait qu'un ultimatum raisonnable à poser : la remise d'Abd-el-Kader entre nos mains et le paiement d'un forte indemnité. Rien de cela n'est demandé. Abd-el-Kader sera l'an prochain, sinon cette année, en Algérie, et c'est nous, c'est notre budget, ce sont les contribuables de France qui paieront — car ils paient toujours — les dépenses extraordinaires de nos expéditions de terre et de mer. Le sang de nos soldats et de nos marins a coulé, la France est assez riche pour en verser; l'or a été dépensé à pleines mains, mais la France est là. Travaille deux heures de plus par jour, bons artisans, honnêtes cultivateurs, marchands pacifiques, car le fisc sera un peu plus exigeant l'an prochain; l'empereur du Maroc a été un peu indocile, et il a fallu le mettre à la raison. Sous le feu de ses Arabes, il a fallu abandonner une frégate magnifique; travaillez, travaillez, c'est à vous, non à lui, de la rembourser!

Cette paix, c'est le pendant du traité de la Tafna. Ce déplorable traité, qui pèsera éternellement sur M. Bugeaud, a fait l'émir puissant; sans ce traité, Abd-el-Kader n'existait plus. Il lui a donné des canons, des munitions, des soldats, des instructeurs, un territoire, un prestige, un corps. Le traité de Tanger va donner à Muley-Abd-er-Rhaman le temps de réédifier ses murailles, d'instruire ses cavaliers, de réorganiser son armée, de grossir son trésor pour subvenir aux frais d'une nouvelle guerre. Gibraltar va lui expédier d'autres canons pour remplacer les canons anglais que nous avons pris sur les bords de l'Isly, et au printemps prochain ce sera la reprise des hostilités et une nouvelle gloire à payer.

Il y a déjà long-temps que le Maroc nous fait la guerre, et grande est l'erreur de ceux qui pensent que les hostilités ne datent que de cette année. Une partie de la population d'Oran a depuis des années réfugié sur la frontière du Maroc et s'est mêlée à la population de cet empire. La paix signée par Muley-Abd-er-Rhaman à de ridicules conditions n'empêchera pas cette population, mêlée de Marocains, de continuer les hostilités, et quand l'émir rentrera en Algérie, c'est là qu'il trouvera naturellement ses nouvelles recrues.

Neuilly est enchanté, dit-on, de la conclusion de la paix, et les valets de plume du château sont chargés de dire et d'imprimer que la date du ridicule traité de Tanger, que le système de la paix à tout prix fût à coups de canon, est une grande date de plus pour le règne. Si le château pense que le traité du 10 septembre est si glorieux, pourquoi ne paierait-il pas les frais de la guerre, qu'il ne veut pas qu'on impose à l'empereur du Maroc? Qu'en pense M. de Montalivet?

Bulletin de la Bourse de Paris du 16 septembre 1844.

Avant l'ouverture, des affaires assez nombreuses ont été faites à 82 25, c'est-à-dire 45 centimes d'augmentation sur le cours de samedi. La rente a ouvert au

parquet à 81 15; elle est ensuite montée à 82 35, et enfin le dernier cours de

Cinq pour cent	119 95	Trois pour cent belge	» »
Quatre et demi pour cent	» »	Banque belge	» »
Quatre pour cent	102 40	Caisse Lafitte	1077 »
Trois pour cent	82 25	— — — — —	5055 »
Actions de la Banque	3060 »		
Obligations de Paris	1447 50		
Rentes de Naples	98 70		
Etats romains	105 1/2		
Actions d'Espagne	32 1/2		
Cinq pour cent belge	» 0/0		

On écrit de Windsor, vendredi soir :

« Je puis vous annoncer de la meilleure source que l'époque de l'arrivée du roi des Français à Windsor-Castle, d'après les arrangements qui viennent d'avoir lieu, sera le lundi 7 octobre. La visite aura certainement lieu ce jour-là, à moins que quelque événement inattendu ou non prévu n'y mette obstacle. Le roi, dont le séjour à Windsor-Castle ne dépassera pas huit jours, doit débarquer à Portsmouth, et se rendre par le chemin de fer de South-Western à la station de Farnborough, où des voitures de la reine attendront S. M. pour la transporter à Windsor. On ne croit pas que Louis-Philippe visite Londres. La cour reviendra d'Ecosse à Windsor le 1^{er} ou le 2 octobre. »

On lit dans l'Emancipation de Toulouse :

L'impudence avec laquelle le ministère se glorifie par ses feuilles d'avoir marchandé l'infamie dans l'affaire Pritchard et d'avoir obtenu la honte au rabais donne la mesure de son manque absolu de sens national. Le soin qu'il avait pris de déclarer solennellement, avant que la guerre fût engagée avec le Maroc, que notre intention n'était, en aucun cas, de faire des conquêtes sur ce pays, et les assurances que sir Robert Peel a proclamé avoir reçues, ne donnent pas une certitude moins claire que, malgré les faits d'armes de nos troupes de terre et de mer, cette question finira aussi à la convenance de l'Angleterre.

Lâcheté instinctive et condescendance envers l'étranger, tels sont donc les caractères du gouvernement, qui cherche à se faire pardonner avant tout son origine révolutionnaire; ce ne sont pas les seuls : réaction et violence à l'intérieur complètent la physiologie du système.

Les lois draconiennes de septembre et le titre de roi de France décerné ces jours-ci à Louis-Philippe par le Journal des Débats accusent cette tendance dans les grandes comme dans les petites choses; nous la voyons, nous, dans toute la profondeur et l'exagération qu'elle prétend atteindre, et dont nous ne subissons que les prémices dans le reflet sanglant que sa pensée jette sur la malheureuse Espagne. C'est une vérité que nous avons signalée depuis long-temps, et que nous croyons devoir dénoncer à satiété, jusqu'à ce que l'esprit public s'en préoccupe suffisamment. A ce que font les élèves là-bas, favorisés qu'ils sont par la lassitude des partis et par les circonstances, on doit juger de ce que feraient les maîtres ici, si des circonstances données se présentaient, et si l'opposition, tant de fois jouée comme en Espagne, cessait de lutter pied à pied.

Il est inutile de dérouler une fois de plus le lamentable tableau des violences, des brigandages et des concussions qui se commettent de l'autre côté des Pyrénées. Nos bulletins de tous les jours, où se trouvent relatés tant de faits hideux, ont assez fait connaître à nos lecteurs quel est ce régime impatrimonisé par le parti dit français, désignation qui populariserait singulièrement notre nom en Espagne, si la nation n'y savait faire la différence entre la France et le gouvernement des Tuileries.

Après l'avoir menée par la force et par le bon plaisir royal, on veut maintenant faire sanctionner et légaliser la contre-révolution par des chambres selon le cœur des hommes de la situation. Cela devient, en effet, un coup de maître que de prendre le manteau constitutionnel pour couvrir les attentats commis contre la loi fondamentale. Ceci est de la haute comédie politique dont le représentatif chez nous possède à fond les ressorts. Au lieu de faire des coups d'état à seul, ce qui le compromet tôt ou tard, le gouvernement élabora les mêmes coups d'état par la filière des trois pouvoirs et en les décorant du titre spécieux de lois. Le pays légal n'y voit que du feu, comme on dit; quant au pays vrai, il n'existe pas devant les fictions constitutionnelles.

Les élections générales ont lieu en ce moment même, et, comme les progressistes n'y prennent point part, il est évident que du scrutin va sortir le triomphe du modérantisme. Cette abstention des libéraux rend même inutiles toutes les fraudes qui ont présidé à la formation des listes, car les chefs politiques sont, à ce sujet, à la hauteur de certains préfets; elle a également fait rentrer dans l'arsenal les bâtons des agents de police et les sabres des officiers modérés, qui se disposaient à faire de la propagande électorale suivant les traditions des actes des Perez de Castro et des Isturiz.

Malheureusement le résultat ne s'annonce pas aussi satisfaisant qu'il devrait l'être pour le parti dominant, avec un terrain ainsi déblayé de tout obstacle. Le parti carliste, assez logique pour comprendre que les idées de despotisme et de bon plaisir qui renaissent sont au fond les siennes propres, a reparu dans la lice, légalement cette fois, et semble devoir l'emporter dans quelques provinces. Ce n'est pas là précisément ce qui déplaît aux grands meneurs, et c'est ici que nous trouvons cette preuve, dont nous parlions plus haut, que le système à des prédilections fatalement tournées vers les extrémités contre-révolutionnaires.

Il y a deux nuances dans le modérantisme : l'une veut, avec Marti-

nez de la Rosa, sauvegarder jusqu'à un certain point l'influence parlementaire, et, avec Narvaez, conserver son rôle dans les affaires publiques; l'autre, personnifiée dans M. de Viluma qui a acquis une importance tout d'avance, sans même que la transition dont Martinez de la Rosa et les autres auraient adouci la pente fût observée.

El bien ! ce M. de Viluma a diné aux Tuileries, en passant par Paris à son retour de Londres, et Christine avait assisté à un conseil de ministres tenu dans le même palais avant de repartir pour l'Espagne. Puisque le comte mensal du château est le candidat obligé de la faction absolutiste dans tous les collèges, et que les échecs que subit généralement, au reste, cette candidature cause un si profond dépit à Christine qu'elle se montre disposée à quitter de nouveau la partie, ne faut-il pas en conclure que le dépit franchira la frontière, que les opinions dont M. de Viluma est le drapeau ont été soufflées par le système ? Il serait certainement oiseux de vouloir le prouver.

Ces opinions, on le voit, ne peuvent même prendre racine sur le sol qui semble préparé pour les recevoir. Qu'en adviendrait-il si les deux fractions qui ont malheureusement divisé aussi le grand parti libéral espagnol avaient abjuré leurs dissentiments pour reprendre en main les destinées de la patrie opprimée ? L'union se refait chaque jour chez les progressistes. Viennent le jour du réveil, nous nous inquiéterons bien peu des projets rétrogrades menés avec tant d'astuce et de patience.

Jusqu'à l'heure où tous ces plans seront rentrés dans le néant, notre devoir seulement est d'en signaler l'origine et les ramifications.

On lit dans le Courrier du Bas-Rhin :

« Le premier collège électoral de Strasbourg est convoqué pour le 28 de ce mois, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Magnier de Maisonneuve, décédé. »

Plusieurs candidats sont, dit-on, déjà sur les rangs pour se disputer l'héritage de M. de Maisonneuve; la plupart, dépendant à divers titres du gouvernement, n'offrent pas la première des garanties que les électeurs doivent demander à celui qui aspire à l'honneur de les représenter : l'indépendance.

Nous ne pouvons donc qu'engager les électeurs de l'opposition à se réunir et à se concerter sur le choix d'un citoyen qu'ils croient digne de leurs suffrages. Aux élections précédentes, l'opposition a recueilli 186 et 197 voix dans le premier collège de Strasbourg. Les événements qui sont survenus depuis dans le monde politique, loin de lui avoir fait perdre du terrain, ont prouvé que sa méfiance envers le gouvernement était bien fondée, et qu'elle avait raison de protester par ses votes contre le système qui dirige les destinées de la France. »

On lit dans le National de l'Ouest :

« Le collège de Savenay s'est réuni aujourd'hui pour la formation de son bureau; c'est demain qu'il procédera à un premier scrutin pour la nomination d'un député, en remplacement de M. Jollan, démissionnaire. Nous disons premier scrutin, car il n'est guère possible que dès l'abord la majorité absolue se prononce pour l'un des candidats. »

D'après ce qu'on nous rapporte, voici la liste des principaux candidats qui se trouvent en présence : MM. David (d'Angers), de Genoude, Ernest de la Rochette, Dubois-Aimé et Ternaux-Compans.

Il n'y a point là de candidat ouvertement proposé par le ministère. M. Guizot, qui dirige tout et qui connaît parfaitement le terrain, n'est pas si maladroit que de laisser voir l'appui que le cabinet peut prêter au nom favorisé de sa sympathie; il sait parfaitement que ce serait réduire aux seules voix ministérielles les suffrages à obtenir pour lui. Le cabinet du 29 octobre affiche donc une neutralité absolue; seulement il fait suffisamment pressentir qu'il ne veut point du statuaire David (cet ancien ami de Lafitte, et dont la place est marquée auprès de celle que le banquier de la révolution de juillet occupait), et il lance toutes les foudres de sa presse contre M. de Genoude.

La feinte neutralité des hommes du 29 octobre ne trompe personne, et, malgré toutes les précautions qu'ils prennent pour cacher leur jeu, on s'aperçoit aisément que leur impassibilité n'est pas réelle. L'ordre est, dit-on, donné aux fonctionnaires publics de voter pour M. Ternaux-Compans. Nous ne serions pas surpris que cela fût vrai; on a vu des hommes en place se constituer les courtiers électoraux de M. Ternaux-Compans, et quelques démocrates amendés devenir leurs auxiliaires.

Dans l'état où sont les choses, il est impossible de prévoir de quel côté, en définitive, se tournera la majorité. »

On lit dans le Persévérant :

« Les Anglais et les prêtres, voilà les deux maîtres que sert à la fois le gouvernement. Pour les premiers, c'est bien prouvé par Taïl, le Maroc et le reste; pour les seconds, par tous les diocèses de France. ATulle, par exemple, voyez l'attitude du gouvernement dans l'affaire des carmélites: il n'ose pas avouer qu'il a prononcé leur dissolution,

et demandent des pelles rougies au feu. On leur en présente.

Ces instruments sont composés d'un long manche de fer, au bout duquel est une plaque épaisse également en fer et grande comme la main. Ces forcenés en prirent chacun une, et, mettant un genou en terre, ils appliquèrent sur la pelle rougie leurs mains, leurs pieds, leur langue même ! L'un d'eux, plus furieux que les autres, prit le côté brûlant de la pelle, le plaça entre ses dents et le conserva dans cette position plus de trente secondes.

Que le lecteur ne croie pas ici que j'exagère : tout ce que je raconte, j'en ai été témoin; tout cela se passait sous mes yeux, et afin de me faire admirer cette scène, l'Aïsaoui se plaça devant moi et s'éclairait avec le cierge. Il m'est impossible de me rendre compte de ce que j'ai vu; mais je ne puis être incrédule. J'ai senti l'odeur de la chair rôtie, et lorsque j'ai demandé ensuite à toucher leurs mains et leurs pieds, je n'ai trouvé qu'une peau fraîche et intacte.

Un vieillard surtout me fit une profonde peine. C'était un homme d'environ soixante-cinq ans; il prit un fer rouge, l'appliqua sur sa jambe, et l'y laissa quelque temps. On vit alors s'élever une fumée blanchâtre qui infecta la maison tout entière de son odeur empoisonnée.

Ces danses durèrent ainsi pendant une heure. Malgré le bruit produit par les chants et par les tambours de basque, on distinguait le râlement pénible de ces fanatiques forcenés. Epuisés enfin de fatigue, ils tombèrent les uns après les autres à la renverse et sans connaissance.

Les chants cessèrent, un silence solennel se fit dans l'assemblée, et l'on n'entendit plus que le sifflement pénible de leur haleine.

Un homme chargé de ce soin s'approche des moribonds, place successivement son pied sur le creux de leur estomac, leur presse fortement les côtes, les masse, en un mot les rend à la vie.

La danse reprend; quatre nouveaux Aïsaoua se précipitent dans l'enceinte, et bientôt ils sont parvenus à l'état de frénésie de leurs devanciers. Ils se frappent à la tête avec des pelles rougies et piétinent dessus. Puis, dans leur délire, s'imaginant qu'ils sont transformés en chameaux, en lions, etc., ils poussent le cri de l'animal qu'ils imitent et simulent entre eux un combat; leur bouche écume, leurs yeux étincellent.

Le mokaddam leur présente une feuille de cactus dont les épines acérées et longues d'un pouce faisaient frémir. A cette vue le combat cesse; les Aïsaoua se précipitent sur cette feuille, la déchirent, la broient sous leurs dents en faisant retentir l'air d'un bruit rauque semblable à celui que fait le chameau.

En ce moment les femmes placées à la galerie supérieure font entendre leurs cris lugubres de you! you! you! you!

Cette scène était horrible. Il y avait là quelque chose d'inférieur, de fré-

nétique; mais ce n'était encore que le prélude de toutes les horreurs dont je devais être le témoin.

Etrange aberration de l'esprit humain ! c'est ainsi que des êtres raisonnables prétendent honorer la divinité !

Vers onze heures, les chants cessèrent; on apporta le café et le kous-kous. Il me fut impossible de prendre part à cette collation. Le repas terminé, les Aïsaoua, avant de reprendre leurs danses, récitèrent une prière, puis les musiciens recommencèrent à frapper leurs énormes tambours de basque.

Bientôt sept à huit sectaires se lèvent en hurlant; on les couvre, comme les précédents, du burnous blanc, et ils commencent à faire le zikr. L'un d'eux prend un faisceau de ces petites bougies que l'on appelle chez nous rats de cave; c'était mon introducteur, c'était Bou-Chama.

Il commence à placer sa main sur les flammes, puis son bras, puis enfin sa figure et son cou. Son visage, éclairé par cette lumière, apparaissait de moment en moment, à travers les flammes, comme celui d'un damné. L'Aïsaoui saisit enfin le petit paquet de bougies, l'avalala, et pendant une demi-minute sa bouche lança du feu.

Durant ce temps, un nègre s'amusa à placer dans sa bouche des charbons ardents dont il activait encore le feu en aspirant avec violence. Lorsqu'il le repoussait son haïne, il rejetait des milliers d'étincelles.

Sans avoir été là, on ne saurait comprendre quel affreux spectacle j'avais sous les yeux. Devant moi, à deux pas, se tenait le nègre dont la bouche enflammée se détachait sur une figure noire et hideuse; cette tête, avec ses cheveux hérissés, s'agitant de côté et d'autre, cette musique digne de l'enfer, les trépignements convulsifs, les cris des danseurs, tout était terrible.

Ce nègre me paraissait le plus forcené de tous. A peine, en effet, a-t-il avalé son charbon ardent, qu'il saisit un gros scorpion plein de vie. Il le place sur son bras, le pince, l'approche de la lumière, lui brûle une de ses pattes, l'excite de toutes manières. Le reptile en fureur relevait sa queue, enfonçait son dard dans la main qui lui était offerte; le nègre souriait. Le scorpion parvenu à cet état de surexcitation, l'Aïsaoui le porte à sa bouche et l'avalala.

J'entendis l'animal craquer sous ses dents et je détournai la tête avec horreur.

Le lecteur suppose peut-être que ces scorpions sont privés de leur dard : il n'en est rien cependant; ce dard, je l'ai vu, et, qui plus est, j'aurais pu, ainsi que l'ont fait plusieurs personnes admises à ces hadrah, j'aurais pu, dis-je, apporter du Bouzareah un scorpion et le présenter moi-même à ces fureux. Mais, je l'avouerai, je ne me souciais nullement de loger dans ma poche un hôte de cette espèce.

On apporte un yataghan dont la pointe est enveloppée dans un mouchoir; deux hommes le tiennent à trois pieds de terre.

A cette vue, l'Aïsaoui se lève et commence son zikr. Il se découvre la poitrine et s'élance de tout son poids sur la lame acérée; son corps semblait devoir se partager par un tel coup. L'Aïsaoui, la poitrine sur le tranchant du sabre, et se maintenant par les pieds dans une position horizontale, continuait tranquillement son zikr. Il resta dans cette position plusieurs minutes, en agitant son corps de tous côtés.

Pendant ce temps, les quatre autres Aïsaoua, au son de la même musique, n'en continuaient pas moins leurs danses furieuses, criant qu'on leur apportât des pelles rougies dont ils se frappaient la tête.

A ces quatre frénétiques s'en joignent trois autres. Chacun d'eux tient dans ses mains deux couleuvres dont il se frappe le corps et s'entortille le cou. Les serpents s'enlacent autour des bras des danseurs, sifflent en se dressant au-dessus de leurs têtes. C'est horrible.

Enfin, les Aïsaoua placent les serpents, les uns dans leur bouche, de manière à ne laisser sortir que la tête du reptile; les autres se font mordre la langue, et laissent la couleuvre ainsi suspendue pendant qu'ils continuent leurs danses; d'autres, en prenant le serpent entre leurs dents, le serrent pour redoubler sa rage. L'animal en fureur cherche à fuir; il se délaie, s'agit, s'entortille autour de leur cou, se dresse en sifflant au-dessus de leurs têtes.

Excités par le spectacle qu'ils ont sous les yeux, par le bruit de la musique qui va croissant, les Aïsaoua se lèvent tous ensemble, et s'élancent pour prendre part à la danse. Alors commence une scène que la langue ne saurait rendre. Vingt Aïsaoua, couverts d'un burnous blanc, la tête échevelée, l'œil hagard, furieux, ardent, ruisselants de sueur, tenant des serpents à la main, dansent, trépignent, agitent convulsivement leur tête gonflée de sang; les femmes, véritables fantômes assistant à cette scène éclairée par une lumière unique et blafarde, poussent d'une voix perçante leur cri effrayant de you! you! you! you! tout cela, mêlé à des chants inouïs, à des sons rauques, au râlement des Aïsaoua épuisés et tombant sans connaissance, constitue un ensemble qui n'a plus rien d'humain : c'est une fête de l'enfer.

Tant d'exaltation frénétique ne pouvait cependant durer long-temps. Peu à peu le nombre des danseurs diminua; ils succombèrent le marbre après les autres à la fatigue, et leurs corps haletants jonchèrent le marbre de la salle : la fête des Aïsaoua était terminée.

A. B. R.

(L'Afrique.)

si tôt qu'il apprend que Mgr. de Tulle veille sur elles avec son cœur d'évêque, il se tient coi et n'ose plus souffler. »

On écrit de Guéret au même journal :

« M. de Girardin, dit-on, n'a jamais consenti à la rétractation ar-
rêtée entre MM. Lavielle et Renouard, sollicitée par M. Martin (du
Nord) et peut-être par M. Guizot, qui auraient craint de voir révéler
dans ce procès leur manière de procéder et des lettres curieuses.
M. de Girardin consentait à ne pas désavouer cette rétractation ;
c'était tout ce qu'il pouvait faire. »

« Telle est la version qui a couru dans toute la Creuse, où les par-
tisans de M. de Girardin lèvent la tête plus haut que jamais, et
commentent amplement, dans son intérêt, ce qui s'est passé à la
dernière session de la cour de Limoges. »

Le Journal de Rouen du 10 septembre remarque qu'il n'est pres-
que pas de commune où le clergé ne cherche à empiéter sur le
pouvoir temporel. Quand il ne le peut ouvertement, il procède par
insinuation, mais avec non moins de sûreté et avec une opiniâtreté
sans pareille. Il cite ce nouvel exemple :

« Vers le 20 août, une pétition fut adressée par plusieurs habi-
tants de Gerville au conseil municipal de la commune. Les péti-
tionnaires demandaient la création d'une assemblée annuelle qui se
tiendrait le dernier dimanche de septembre, parce qu'à cette date
elle coïnciderait avec la fête patronale, avec la rentrée des moisson-
neurs, et ne gênerait en rien les assemblées voisines. »

« Les pétitionnaires avaient agi un peu pour la forme, car ils
avaient vu en particulier les membres du conseil municipal, et sept
de ces messieurs sur dix s'étaient empressés, y compris le maire,
de donner leur assentiment à une innovation qui ne pouvait que bé-
néficier à la commune, d'autant mieux que les frais d'établissement
de jeux, feux d'artifice et autres demeuraient à la charge des sou-
scripteurs volontaires. »

« Un instant Gerville crut avoir son assemblée. Rien cependant
n'était moins sûr, car on avait oublié de consulter celui qui fait dans
la commune la pluie et le beau temps ; on n'était pas allé au pres-
bytère. »

« Le presbytère trouva tout d'abord qu'une assemblée était chose
inutile, dangereuse, immorale. »

« Inutile, parce qu'il n'y a jamais bénéfice pour les habitants,
leurs enfants ayant pour habitude de ne dépenser leur argent qu'aux
petites boutiques tenues par des horzains (étrangers) ; dangereuse,
parce qu'un feu d'artifice peut mettre le feu aux toits de chaume ;
immorale, parce que les jeunes filles y prennent le goût de la danse
en manquant les vêpres, ou tout au moins le salut. »

« Quant aux deux premières raisons, M. le curé ne les a pas don-
nées au sérieux ; mais il tient à la dernière. Il y tient tellement que,
lorsque le conseil municipal a mis aux voix la création d'une assem-
blée, les sept approbateurs de la veille se sont réduits à deux ! »

« Gerville n'aura pas d'assemblée. »

On lit dans la Mouche :

« M. le baron Burignot de Varennes, député de Chalon, ministre
plénipotentiaire de France à Lisbonne, est parti pour rejoindre son
poste. La chambre des députés s'assemblera le 15 décembre : le
député de Chalon quittera-t-il son poste officiel ? alors ses devoirs
diplomatiques en souffriront ; n'assistera-t-il pas à la session pro-
chaine ? alors ses devoirs de député ne seront pas remplis. Arri-
vera-t-on à reconnaître enfin les inconvénients de choisir pour dé-
putés des fonctionnaires ?... »

Mehemet-Ali prépare une expédition contre les Abyssins. Jus-
qu'à présent, de son aveu, l'Angleterre l'avait empêché d'exécuter
ce projet. Pourquoi l'Angleterre est-elle aujourd'hui plus facile ?
Cela n'expliquerait-il pas les concessions que, suivant le Morning-
Herald, l'Angleterre a obtenues de l'Egypte ?

Le Précurseur de l'Ouest a réglé le compte de ses procès avec
M. A. Giraud. Il s'élève à 13,265 f. 55 c. ; avec tous les frais, qu'on
a exagérés avec un luxe inouï de procédure, il monte à 15,000 f.
15,000 f. prélevés brutalement sur un journal pour la satisfaction
d'un homme imposé par l'arbitraire à toute une population qui le
reousse, n'est-ce pas là un étrange témoignage de la liberté de la
presse dont nous jouissons ? Même sous la Restauration, on ne vit
jamais de condamnation aussi exorbitante.

Nous voudrions savoir ce qu'ont gagné à la condamnation du
Précurseur, et M. A. Giraud, et la magistrature d'Angers, et le gou-
vernement lui-même. Ils ont consolidé l'existence du journal pa-
triotique d'Angers en appelant sur lui toutes les sympathies ; voilà
quel a été le résultat de leurs procès et de leurs condamnations,
sans compter la leçon qu'ils ont donnée au pays sur les excès que
le pouvoir et ses agents étaient capables de commettre pour étouf-
fer toutes les résistances légales.

Le Courrier de Tours annonce qu'Huber a été transféré jeudi
dernier du pénitencier à l'hospice général. Sa santé est très-gra-
vement altérée.

Nos correspondances de la frontière d'Espagne nous mandent
qu'un grand mouvement a lieu depuis quelques semaines dans les
provinces basques, et qu'une insurrection peut y éclater d'un mo-
ment à l'autre. Cette hypothèse est quelque peu exagérée, mais il
est certain que les carlistes se remuent beaucoup sur la frontière de
France et même à Bordeaux. Une bonne partie du clergé, à l'inté-
rieur de l'Espagne, les seconde, et le gouvernement commence, un
peu tard il est vrai, à s'en apercevoir.

On écrit de Belfort au Courrier du Bas-Rhin :

« Les journaux de Paris nous ont apporté cette semaine une
triste nouvelle qui a dû faire quelque sensation en Alsace : c'est
celle de la mort du maréchal-de-camp baron Pailhès, qui a été
trouvée frappé d'une apoplexie foudroyante, au milieu des champs,
aux environs de Troyes, un fusil de chasse encore chargé à ses cô-
tés, et le chien couché aux pieds de son maître. »

« Tous ceux de nos compatriotes qui n'ont pas perdu le souve-
nir des luttes politiques de la Restauration se rappelleront que le
général Pailhès, alors colonel de l'ex-vieille garde, avait été, sinon
le chef, du moins l'un des principaux acteurs de la conspiration de
Belfort, et que, condamné par la cour d'assises de Colmar avec plu-
sieurs de ses coaccusés à cinq années d'emprisonnement, il en
passa trois à la maison centrale d'Ensisheim. C'est dans cette grave
conjoncture que l'on eut occasion d'apprécier le beau caractère de
cet officier supérieur, qui a laissé en Alsace les souvenirs les plus
honorables. »

« Après avoir recouvré la liberté en 1825, lors du sacre de Char-
les X, le colonel Pailhès reparut cinq ans plus tard sur la scène po-
litique ; ce fut à Paris, lors de la révolution de juillet. Pendant les
trois jours, à la tête d'une poignée de combattants, il s'empara du
poste important de la Bourse, et une circonstance fort peu connue,

c'est que ce fut à la probité et au courage du colonel Pailhès qu'on
confia, au milieu du désordre inséparable des événements, la garde
de l'argenterie et des autres valeurs précieuses de la couronne. »

« Nommé par le gouvernement provisoire commandant de l'é-
cole militaire du Champ-de-Mars, le colonel Pailhès fut élevé plus
tard au grade de maréchal-de-camp et pourvu successivement
d'un commandement dans deux départements. C'est dans le départe-
ment de l'Aube, où il retourna tous les ans dans la saison de la
chasse, et où il vient de mourir si inopinément, qu'il atteignit, il
y a quelques années, l'âge de la mise au cadre de réserve. Il se
retira dès lors à Saint-Germain-en-Laye, où il habitait une modeste
campagne, qu'il ne quittait que dans les rares et grandes occasions
qui réunissaient périodiquement les vieux officiers et les soldats
de la garde impériale, pour honorer l'anniversaire de la mort de
l'empereur ou celui de la translation de ses cendres aux Invalides. »

« Le général Pailhès pouvait être âgé d'environ soixante-cinq ans,
et il avait conservé une vigueur de corps et d'esprit qui ne trahissait
pas cet âge. Entré comme simple soldat dans l'infanterie de ligne
où il fit ses premières armes pendant les guerres de la République,
sa bravoure et sa tenue le firent admettre de bonne heure dans la
garde impériale, d'où il sortit colonel en 1815 avec le titre de baron
de l'empire, d'officier de la Légion d'honneur et de chevalier de
l'ordre de la Réunion et de celui de la Couronne-de-Fer. »

« A ces décorations vint encore se joindre en 1830 la croix de
Juillet. C'est là l'unique mais glorieux héritage qu'il laisse à un fils,
sous-lieutenant dans un régiment d'infanterie de ligne, et à un
gendre, capitaine au 2^e de hussards, qui va apprendre sur les fron-
tières du Maroc, où son régiment vient de prendre part à la ba-
taille de l'Isly, la triste fin du général. »

SYSTÈME CELLULAIRE.

La Gazette de Cologne, en faisant la description d'une prison
cellulaire qu'on construit en ce moment à Berlin, s'écrit :

« Non, la barbarie la plus raffinée du moyen-âge n'a pas inventé
un supplice plus cruel que cette prison ! L'homme qui y passera
deux ans seulement sera moralement et physiquement brisé ; il ne
sera plus capable ni du bien ni du mal. Ce ne sera plus un être
humain, mais une machine détraquée végétant dans l'hypocrisie
religieuse. Le temps n'est pas éloigné où l'on maudira la mémoire
des hommes qui ont inventé de tels supplices sous prétexte de
philanthropie. Espérons que notre gouvernement n'a consenti à
élever cette torture en pierre que pour en faire un essai qui bientôt
disparaîtra du sol civilisé de l'Allemagne. »

Le roi de Prusse lui-même s'est prononcé contre le système cel-
lulaire. C'est peut-être par cette considération que la censure de
Cologne a autorisé la Gazette à s'exprimer avec autant de liberté.

Chronique.

LYON.

Le conseiller d'état directeur de l'administration des postes a
l'honneur d'informer le public que l'office des postes britanniques
vient de modifier la marche de ses services transatlantiques en quel-
ques points qui peuvent intéresser le commerce français.

Dorénavant, et à dater du mois de septembre courant, les dé-
pêches à destination de Chagrès, Sainte-Marthe, Carthagène et Saint-
Juan de Nicaragua ne seront plus expédiées de Londres le 2 de cha-
que mois, mais le 17 dans la matinée.

Les dépêches pour Saint-Iago de Cuba partiront de Londres les 2
et 17 de chaque mois, aussi dans la matinée.

Lorsque le 2 d'un mois tombera un dimanche, les malles de let-
tres pour Saint-Iago de Cuba seront fermées et expédiées de Lon-
dres la veille au soir ; si le dimanche tombe le 17 d'un mois,
les malles de lettres pour toutes les destinations susindiquées ne se-
ront expédiées du bureau de Londres que dans la matinée du jour
suivant.

Le directeur de l'administration des postes fait observer au com-
merce que les changements ci-dessus mentionnés, qui affectent
la marche des services de l'office des postes britanniques sur Cha-
grès, intéressent les personnes qui ont à écrire par cette voie
dans les îles de l'Océan Pacifique, ou dans les états de l'Amérique
centrale, de la Bolivie, du Chili, de l'Equateur et du Pérou.

Les lettres et les journaux pour les destinations précitées se-
ront expédiés dorénavant de Paris le 14 de chaque mois au soir, pour
coïncider avec le départ de Londres du 17 au matin.

— Nous avons eu plus d'une fois occasion de signaler le despo-
tisme des compagnies de bateaux à vapeur en matière d'embarque-
ment et de débarquement ; les capitaines font à peu près ce qu'ils
veulent à ce sujet. Il est à croire qu'ils n'ont jamais lu l'arrêté de
M. le préfet affiché dans l'intérieur de leurs bateaux, car ils sau-
raient qu'ils sont obligés de s'arrêter devant chaque ponton surmonté
d'un guidon, le guidon indiquant la présence d'un ou plusieurs
voyageurs sur le ponton. Or, il arrive tous les jours que des voya-
geurs croyant pouvoir s'embarquer sur tel bateau dont ils attendent
le passage, ce bateau passe sans s'arrêter de crainte d'être devancé
par celui qui le suit et qui joue aux regates avec lui. Il arrive aussi
quelquefois que ce dernier ne s'arrête pas davantage, parce qu'il a
l'espoir d'arriver à Lyon avant son concurrent ; en sorte que les
voyageurs en sont à attendre la venue de quelques bateaux re-
tardataires qui veulent bien les prendre à leur bord.

Ce n'est pas tout : certains bateaux à vapeur ne se contentent pas
de refuser d'embarquer les voyageurs ; par les mêmes raisons qui
les font passer outre devant les débarcadères, ils se refusent d'y
débarquer ceux qui se trouvent sur leur bord quand ces voya-
geurs ne réclament pas assez énergiquement. Ils les entraînent à
une ou deux lieues plus loin, d'où ces voyageurs reviennent, comme
ils peuvent, à leur destination. Des faits analogues à ceux que nous
venons de signaler arrivent journellement, et aujourd'hui même
c'est sur la réclamation de deux citoyens de notre ville qui en ont
été victimes, que nous les dénonçons à l'autorité. (Courrier.)

— Une scène des plus malheureuses a encore eu lieu avant-hier,
vers huit heures du soir, sur le pont de la Guillotière, entre les gar-
çons boulangers, les sociétaires d'un côté, les compagnons de
l'autre. Plusieurs ont été blessés, dont un grièvement ; il a reçu sept
coups de couteau. (Rhône.)

— Un homme a été écrasé le 16 septembre, à sept heures du soir,
sur le chemin de fer, de l'autre côté du pont de la Mulatière ; cet
homme était ivre. (Idem.)

— Samedi, à huit heures du soir, un enfant nouveau né a été
exposé dans l'allée de la maison rue Sala, 5.

— Le prix du kilogramme de pain a été fixé ainsi qu'il suit, pour
la deuxième quinzaine de septembre, par la commission chargée
de la révision des mercuriales.

Pain ferain, 36 c. 25/100 ; pain de ménage, 31 c. 25/100 ; pain
vendu sur les marchés, 28 c. 75/100.

— M^{lle} Caroline Beaucourt, une danseuse que l'on a déjà jus-
tement applaudie au Grand-Théâtre, nous est revenue après trois

ans d'absence. Elle a fait hier un premier début et a obtenu beau-
coup de succès.

Spectacles du 18 septembre 1844.

GRAND-THÉÂTRE. — 2^e représentation de M. Bocage. — 1^o Le
Châlet, opéra-comique. — 2^o Lucrèce, tragédie.

CELESTINS. — 1^o Le Démon de la Nuit, vaudeville. — 2^o In-
diana et Charlemagne, vaudeville. — 3^o L'Amour en Comman-
dite, vaudeville. — 4^o Les Jarretières de ma Femme, vaudeville.

CIRQUE DU GYMNASE ARABE. — Les dimanche, lundi, mardi, jeudi
et samedi.

DÉPARTEMENTS.

On nous écrit de Berre (Bouches-du-Rhône) :

« Les propriétaires se plaignent généralement dans cette com-
mune des dégâts que les ouvriers attachés aux travaux du chemin
de fer de Marseille à Avignon commettent journellement sur le ter-
ritoire de la commune, en se livrant à la maraude, et en portant ainsi
un préjudice notable à la récolte des amandes et des raisins. »

« Ces déprédations, qui ont lieu, même pendant la nuit, par ban-
des armées de cinq ou six individus, n'ont pas été réprimées en-
core, malgré les plaintes incessantes qui ont été adressées aux ré-
gisseurs et entrepreneurs des travaux de ce chemin. Il existe bien
un commissaire de police chargé spécialement de cette surveillance ;
mais ce personnage n'a pas jugé à propos de se montrer sur ces
chantiers, où sa présence est indispensable. Il est actuellement en
station à Saint-Chamas. »

« Il faut espérer que l'autorité supérieure fera prompte et bonne
justice d'abus aussi intolérables, et qu'elle fera exécuter rigoureu-
sement les dispositions de son arrêté sur la police du chemin de fer. »

— L'école primaire supérieure de Tournus vient d'être convertie
en collège communal. L'ouverture de l'établissement est fixée au
2 novembre.

— Les vendanges ont commencé la semaine dernière et sont au-
jourd'hui en pleine voie d'exécution dans tout le Maconnais. On
s'accorde à reconnaître que la récolte ne sera pas très-abondante,
mais que les vins seront de première qualité.

— On lit dans le Journal de Saint-Etienne :

« Il semblerait que pour tous les moyens de transport les grandes
industries métallurgiques de l'arrondissement de Saint-Etienne et
ses deux bassins houillers devraient être privilégiés entre les autres
centres de production de la France ; cependant il n'en est rien.
Saint-Etienne — qu'on nous passe la métaphore mythologique — ne
ressemble pas mal à ce fils de Jupiter et de la nymphe Pluto, qui,
placé au milieu des eaux et dévoré d'une soif ardente, voyait l'onde
fraîche s'éloigner de ses lèvres chaque fois qu'il voulait en boire. »

« Telle est trop sérieusement la situation de notre ville et de l'ar-
rondissement, que pour ainsi dire assis sur les bords de trois fleu-
ves, la Loire, le Rhône et la Saône, les bras étendus sur trois che-
mins de fer, ceux de Saint-Etienne à Lyon, à Andrézieux et à Roanne,
il arrive que, pendant plusieurs mois de l'année, l'eau manque ab-
solumment aux débouchés de notre agriculture et de notre industrie,
en même temps que nous sommes rançonnés par messieurs des
chemins de fer chaque fois que nous voulons toucher à leur voie
concedée. La compagnie du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon,
c'est justice de le dire, se distingue à cet égard parmi toutes les au-
tres ; cette compagnie a dépassé les bornes du possible en fait d'exac-
tions brutales et de fiscalité. »

« Aussi, chaque fois qu'il s'agit chez nous de créer une ligne ri-
vale du chemin de fer de Saint-Etienne, soyez assurés que le com-
merce, l'industrie et la population tout entière accueilleront ce
projet avec faveur. Ceux-là qui ne pourront contribuer de leur
bourse concourront au moins de leurs vœux ardents à la réalisation
d'une entreprise destinée à affranchir le pays d'une insupporta-
ble tyrannie. »

« C'est le cas où nous nous trouvons aujourd'hui en ce qui con-
cerne un nouveau chemin de fer de Saint-Etienne à la Saône projeté
par MM. J. Renaux frères et neveu. »

« Le chemin destiné à relier Saint-Etienne avec la grande ligne de
Lyon à Paris commencerait dans notre ville, d'où il se diri-
gerait sur la Fouillouse en suivant le versant de la colline auprès de
Saint-Galmier. Là, il prendrait la vallée de la Coise, au moyen d'un
tunnel qui conduirait à la vallée de la Brevenne, en passant par
Sainte-Foy-l'Argentière, etc., et débouchant par la vallée de l'Azergue
dans la vallée de la Saône vis-à-vis de Trévoux, près de la commune
d'Ambrérieux. »

« Ainsi, les charbons et tous les produits des bassins de Saint-
Etienne et de Rive-de-Gier, qui descendent en ce moment à Givors
et à la gare de Perrache pour être embarqués à la destination de
Chalon, de Gray ou de Mulhouse, pourraient être rendus directe-
ment au bord de la Saône, à Trévoux, à meilleur marché que sur
le chemin de fer de Lyon, et sans perceptions arbitraires et illicites.
L'Alsace, le Jura, la Champagne, la Bourgogne, nous enverront avec
un grand avantage, par le nouveau chemin, leurs vins, leurs fari-
nes, leurs fers, leurs fontes, leurs pierres à plâtre, leurs minerais,
etc. Les avantages signalés pour le transport des marchandises
existeraient aussi pour les voyageurs. A tous ces titres, nous devons
désirer beaucoup, dans l'intérêt du pays, une prompte réalisation
du projet de MM. Renaux. »

« Ce projet n'est encore qu'à l'étude ; mais il vient de recevoir,
de la part de la chambre de commerce, un témoignage précieux
d'intérêt. »

« Dans la séance de jeudi 11 septembre, cette chambre, sur le
rapport d'une commission nommée à cet effet, et après en avoir
délibéré, a arrêté littéralement ce qui suit :

« Qu'elle approuve le rapport qui vient de lui être fait par la
commission, et qu'expédition de sa délibération sera transmise
par son président à M. le préfet de la Loire et à MM. Renaux
frères et neveu. »

Nouvelles diverses.

La Vendictive, capitaine Toup-Nicholas, et le brick l'Adonis, ca-
pitaine Saint-Georges, sont partis le même jour de Valparaiso pour
l'Europe. Chacun des deux commandants avait parié que son bâti-
ment était le meilleur voilier. L'Adonis a vaincu la frégate an-
glaise, et le capitaine Toup-Nicholas a envoyé au capitaine français
une paire d'épaulettes, gage du pari.

L'Adonis a été construit il y a vingt ans. Il devait être démoli ;
mais, sur le rapport qui a été fait de ses bonnes qualités par le com-
mandant, on va seulement le refondre pièce à pièce, en lui conser-
vant les mêmes proportions.

— L'intrepide lieutenant d'artillerie de marine tué à l'attaque de
l'île de Mogador, M. Potier, sortait de l'école d'application de Metz.
Il était de la dernière promotion et comptait à peine six mois de
service. Sa mort a été glorieuse : il s'était élancé avec intrépidité
au milieu des retranchements ennemis ; il est tombé presque aussitôt
frappé mortellement. Sa vie s'est cependant prolongée pendant vingt-
cinq heures. Cette longue agonie a été calme et sereine ; il a re-
trouvé ses idées comme si la balle qui l'avait frappé au front eût

respecté ses esprits. Transporté à bord de la *Belle-Poule*, il y est mort en souriant, en causant avec ses amis, en pressant leurs mains.

Sa mort a été, à bord de l'escadre et sur l'île, un deuil général. L'abbé Coquereau a récité sur son cadavre les prières des morts. Pendant cette cérémonie funèbre, tous les navires ont eu leur pavillon en berne, et chacun a donné un regret et une larme à ce glorieux jeune homme, à qui son mérite et son courage semblaient promettre un bel avenir.

— S'il faut en croire la *Gazette universelle allemande*, les spéculations de bourse ont occasionné à Berlin de nombreuses faillites, par suite desquelles la banque ne prend plus aucune lettre de change à l'escompte, ce qui a fait monter celui-ci à 10 0/0 à la bourse.

— On apprend de Francfort que le commerce se présente sous les auspices les plus favorables pour la foire d'automne. Les transactions sont considérables et animées; on remarque également une grande activité sur les affaires de détail.

— On écrit de Leipzig, 11 septembre :

« La ville de Plouen est devenue la proie des flammes. Depuis deux jours le feu y exerce ses ravages, et jusqu'à ce moment 160 maisons sont détruites, ainsi que l'église et la grande pharmacie. On est heureusement parvenu à sauver la première bibliothèque de la ville. »

— Un journal avait annoncé que le ministre des finances négocierait au mois d'octobre les 300 millions qui restent de l'emprunt voté par les chambres. Aujourd'hui une feuille ministérielle se dit autorisée à annoncer que cette nouvelle est sans fondement.

— La mairie de Nantes vient de publier un avis annonçant la vacance du privilège des théâtres de cette ville. Le cahier des charges, clauses et conditions est déposé au secrétariat-général de la mairie de Nantes, où l'on en pourra prendre connaissance. Les personnes qui seraient dans l'intention de concourir pour obtenir la direction de l'entreprise théâtrale sont invitées à se faire connaître avant le 1^{er} octobre prochain, délai de rigueur.

Le cahier des charges n'exige que le grand-opéra et l'opéra-comique, ce qui entraîne de fait la suppression de la comédie. Le *National de l'Ouest* se plaint avec raison de voir Nantes ainsi privée de tous les ouvrages représentés aux deux théâtres français; c'est un arrêt de prescription lancé contre notre littérature dramatique, admirée du monde entier.

— L'école de mousses tant et si souvent réclamée par le commerce de Nantes lui est enfin accordée. Le ministre de la guerre a signé, il y a quelques jours, l'ordre d'expédier, à destination du port de Nantes, un navire de guerre destiné à cette école.

— On lit dans le *Journal du Loiret* :

« Un horrible assassinat a eu lieu jeudi au soir à Huisseau-sur-Mauves, canton de Meung. Un sieur Miallet, journalier, soit par jalousie conjugale, soit par tout autre motif, ayant trouvé à sa porte un sieur Sallé, l'a frappé de quatorze coups d'une lance de fer aiguisée et l'a laissé mort sur la place. L'assassin a été écroué ce matin à la prison d'Orléans. »

— Il vient de se former à Londres une société pour la construction d'un chemin de fer atmosphérique direct de Londres à Portsmouth.

— On lit dans le *Glasgow-Journal* :

« On annonce dans un journal de Liverpool que plusieurs vaisseaux sont partis de ce port pour la côte ouest d'Afrique avec des instructions cachetées qui devront être ouvertes sous certaines latitudes. Chaque vaisseau emporte avec lui un laboratoire de chimie pour essayer les minéraux et les sels. Ces vaisseaux stationneront, dit-on, entre 20° et 30° de latitude sur la côte; ils ont pour but de procéder à la recherche de veines de cuivre, de fer ou d'or

qu'on soupçonne exister dans ces parages, à 40 milles d'une contrée riche et fertile. Le capitaine Morrell, qui a fait des expériences géologiques sur toute la côte, a beaucoup influencé la détermination des chefs de l'entreprise. Depuis l'ouverture des relations avec Ichaboe, on a beaucoup parlé de trésors qui giseraient dans ce pays. Plusieurs vaisseaux de la Clyde ont rapporté des sacs de sable mêlé d'un métal brillant qu'on a cru être de l'or. »

— Hier matin, dit le *Morning-Chronicle* du 14, les troupes ont été convoquées pour entendre la lecture d'un arrêt de la cour martiale rendu contre deux fusiliers du régiment royal d'infanterie qui ont été condamnés à recevoir chacun 150 coups d'étrivières, peine que S. M. a approuvée. Les deux pauvres diables se sont déshabillés, on les attachés au poteau d'infamie, et le drame a commencé. Hideux spectacle, en vérité, chez une nation civilisée! Les deux martyrs ont souffert jusqu'au bout avec une héroïque résignation; puis on les a menés sanglants à l'hôpital, et la justice a été satisfaite.

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

On lit dans la *Revue de Genève* :

« Des députations libérales de divers cantons se sont réunies à Zurich pour conférer sur les conjectures politiques de la Suisse, puisque les associations qui naguère observaient la marche des événements n'existent plus. Il a été résolu de former une union étroite entre les cantons libéraux et de se tenir prêt à tout événement, puisque l'ultramontanisme, étroitement uni avec les diverses nuances aristocratiques, ne connaît plus de bornes et poursuit à grands pas sa marche réactionnaire. »

« Une seconde réunion du même genre aura lieu nécessairement. On a vu avec grand plaisir combien à Lucerne le parti libéral était redevenu compact. Il est résolu de s'opposer de tout son pouvoir à l'introduction des jésuites. »

— On lit dans la même feuille :

« Les discussions du grand-conseil du Valais sur le culte portent le cachet de la plus triste intolérance. Quelques orateurs éclairés ont élevé la voix en faveur d'autres principes; mais leurs efforts ont été vains, et un exclusivisme digne des siècles de ténèbres et d'ignorance est sorti triomphant des votes de l'assemblée, et a été solennellement enregistré dans la charte constitutionnelle du peuple valaisan. »

INDES.

Les journaux indiens annoncent un grand développement dans le commerce du Bengale. A la fin de l'année qui s'est terminée au 30 avril, les importations avaient augmenté de 7,621,283 roupies; l'augmentation dans les importations est due principalement aux envois de marchandises anglaises (cotons). Le commerce de l'indigo s'est beaucoup amélioré aussi dans ces parages.

Les grands steamers semblent avoir ouvert une nouvelle route au négoce européen. Déjà l'indigo, la soie brute, la soie en pièces, les pierres précieuses s'expédient par la route de Suez. L'année précédente, le nombre des vaisseaux anglais qui étaient entrés dans les ports du Bengale était de 823; cette année, il a été de 990. Les vaisseaux des autres nations ont diminué de 96 à 94.

RUSSIE.

On écrit de Saint-Petersbourg à la *Gazette de Cologne* :

« Sur la proposition du ministre de l'instruction publique, l'ordre a été donné d'envoyer un grand nombre de jeunes gens en Allemagne, en Sicile, en Italie, en France et en Angleterre pour se former au professorat. On fait surtout attention aux opinions politiques des jeunes gens. Le gouvernement veut absolument pouvoir se dispenser d'employer des personnes étrangères dans les universités russes. »

» Les affaires du clergé en Russie et en Pologne prennent une tournure de plus en plus fâcheuse. Les communes qui avaient embrassé le culte grec retournent maintenant dans le sein de l'église catholique. Des mesures très-sévères seront prises à Saint-Petersbourg contre ces relaps : le clergé catholique sera cloîtré, et les communes seront transplantées dans d'autres contrées.

» Toutefois, les plus grandes persécutions ont lieu en Pologne, où elles ont en même temps un caractère politique, attendu que les Polonais considèrent la religion comme le dernier palladium de leur liberté. La destitution de l'évêque de Kalisch par la cour de Rome est un acte qui obtient l'approbation générale en Pologne. On est curieux de voir comment le cabinet de Saint-Petersbourg jugera cet acte énergique du saint-siège. »

— On écrit des frontières de Pologne que le ministre de la guerre en Russie a obtenu de l'empereur l'approbation des nouveaux plans relatifs à la guerre du Caucase. Il s'agirait de prendre l'offensive. L'empereur a résolu de faire la campagne lui-même, ou de se tenir le moins dans le voisinage du théâtre de la guerre. Le comte de Nesselrode est attendu prochainement à Saint-Petersbourg; il a obtenu du cabinet anglais qu'à l'avenir des agents anglais n'envoient plus ni munitions ni provisions aux montagnards par la voie de Constantinople.

Quel dommage que l'entente cordiale n'ait pas obtenu la même concession pour la France en ce qui concerne les munitions que les Anglais ont expédiées au Maroc avant la bataille de l'Isly!

IRLANDE.

Les repealers de Nenagh, dans l'enthousiasme de la victoire remportée par M. O'Connell, ont attaqué les maisons des habitants protestants et en ont brisé les vitres. A Cork, le peuple a fait une démonstration semblable.

Un correspondant ministériel et anti-irlandais du *Times* lui écrit de Dublin :

« C'est ici l'opinion générale que le ministère sera forcé d'assembler le parlement, avant que l'agitation d'Irlande ne reçoive une nouvelle impulsion, et de demander des pouvoirs additionnels pour détruire dans sa racine une conspiration que les lois actuelles ne sauraient atteindre. »

Le jour de sa mise en liberté, il a été offert à O'Connell un crucifix de toute beauté, en or le plus fin de Wicklow. Ce crucifix est dû à des ouvriers irlandais.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Grand Restaurant de la galerie de l'Hôtel-Dieu.

DÉPÔT D'HUÎTRES.

Ce bel établissement de premier ordre se compose de six vastes salons élégamment décorés et indépendants, qui permettent à M. Pierson de recevoir les petits repas de corps et les nombreuses réunions.

Un service élégant et facile, l'excellente préparation et la variété des mets, les rôtis au bois et à la broche, le bon choix des vins de toutes qualités lui assurent après les vacances de voir s'accroître son honorable et nombreuse clientèle.

MM. les voyageurs trouveront de très-jolies chambres, aisance et propreté.

Téterelles, biberons et mamelons, cornets acoustiques en tous genres, urinaux en gomme élastique, en cuir verni et en tissu flexible et imperméable. Chez LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, à Lyon.

Il faut faire connaître les choses utiles. De ce nombre se trouve le *Topique Coporistique* SAISSAC contre les cors, oignons, œils-de-perdrix; il attaque la racine, la fait tomber en peu de jours et sans douleur, ce que n'avait jamais fait aucun remède de ce genre. — Dépôts chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et Aguetant, pharmacien, place de la Préfecture, à Lyon.

Etude de M^e Rejaunier, avoué à Lyon, rue Clermont, n° 5.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE, EN DEUX LOTS,

Devant le tribunal civil de Lyon, composés, le 1^{er} lot,

D'UNE MAISON,

jardin et dépendances.

Située en la commune de la Guillotière, à l'angle de la place Saint-Louis n. 8, et de la rue du Béguin, et le 2^e lot,

DE MAISONS, BATIMENTS ET JARDIN.

Situés en la même commune, rue Rave, n. 1.

Le tout appartient à MM. Floret frères. La vente aura lieu le samedi dix-neuf octobre 1844, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au Palais-de-Justice place de Roanne, depuis dix heures du matin jusqu'à la fin de la séance.

Les mises à prix sont : pour le 1^{er} lot, de 8,000 f. pour le 2^e lot, de 12,000 f. S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Rejaunier, avoué. (5097)

ETUDE DE M^e MICHOD, NOTAIRE, A LYON, 11, PLACE DES CARMES.

A VENDRE.

UNE PROPRIÉTÉ

QUI RÉUNIT L'UTILE A L'AGREABLE,

Située à Ecully, territoire de Randin.

Elle a une contenance d'environ 117 ares en bonne qualité de terre, pré et bosquet, comprenant une maison composée d'une cuisine, salle à manger, salon, corridor, trois chambres, buanderie, belle cave voûtée, remise et cour. Il y a deux entrées, l'une sur la route royale et l'autre sur le chemin de la Petite-Vernique.

Cette vente sera faite par M. Guichard, rue Sala, 42, procureur fondé de M. Brisson.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Michoud, notaire, et pour voir la propriété, au jardinier de M. Brisson, à Ecully. (1014)

ETUDE DE M^e HODIEU, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, 23.

A vendre de suite à l'amiable pour cause de santé.

UN HOTEL

situé dans le centre de la ville et fréquenté par le commerce.

Il possède une bonne clientèle et une très-ancienne réputation. On désirerait une partie du prix comptant, et on donnerait toutes facilités pour les derniers paiements en présentant des garanties suffisantes. S'adresser audit M^e Hodieu, notaire. (9335)

A VENDRE OU A ÉCHANGER, en totalité ou en parties séparées.

LA

BELLE PROPRIÉTÉ DE FONTGRAND,

Située sur la commune de Livron (Drôme),

Traversée par la route royale de Valence à Crest, et distante seulement d'un kilomètre de celle de Paris à Marseille.

Indépendamment du château et de ses dépendances, elle se compose de trois corps de domaines, formant chacun une exploitation séparée. Ils consistent, les uns et les autres, en vastes bâtiments en très-bon état, jardins, terres labourables, vignes, prés et bois taillis.

Cette propriété, d'une contenance d'environ 131 hectares, n'en a que 6 en bois et plus de 22 en prairies qui n'ont jamais besoin d'être fumées à cause de la bonté des eaux de source. Il en existe dans chacun des domaines; mais celles qui sont dans le jardin et au-dessous du château sont magnifiques et si abondantes qu'elles suffisent à arroser plus de huit hectares en prairies, même dans les plus grandes sécheresses. En faisant quelques nouvelles fouilles, il serait facile d'en augmenter considérablement le volume et d'établir conséquemment de nouvelles prairies.

Quoiqu'une partie des mûriers soit d'une plantation récente, on y élève cependant 1,600 grammes de graines de vers à soie, et dans dix ans on pourra presque doubler cette quantité.

Cette propriété est du petit nombre de celles qui réunissent l'utile à l'agréable; car, avec des produits abondants et variés, elle est dans une position charmante. Le château qui se trouve au centre, en face de la ville de Lavoulte, domine toute la plaine qui le sépare du Rhône. Les bois sont peuplés de lapins de garenne et contiennent deux bassins de poissons.

Les ventes en détail commenceront sur les lieux le 27 octobre prochain, si, d'ici à cette époque, on n'a point opéré la vente en totalité.

S'adresser, pour traiter du prix et des conditions de la vente, à M. Montreynaud, propriétaire à Fiancey, commune d'Etoile (Drôme), chargé de pouvoirs du propriétaire.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Bernard, notaire à Livron, dépositaire des titres et des plans de la propriété, et aussi à M. Laurans, premier commis de la direction de l'enregistrement, à Lyon, rue Sala, 2.

Toutes les facilités seront données pour les paiements. (2127)

A vendre pour cessation de commerce.

UNE PENSION BOURGEOISE, bien achalandée et ayant huit chambres garnies.

S'y adresser, rue des Bouchers, n. 26. (1004)

A vendre pour cause de décès.

UNE PHARMACIE bien achalandée et établie depuis long-temps à Beaujeu (Rhône).

S'adresser, pour les renseignements, à M^{me} veuve Ferlay, à Beaujeu, ou chez MM. Victorin Biétrix Sionest et Arjo, rue Neuve, n. 42, à Lyon. (2119)

A affermer à partir du 1^{er} décembre prochain.

LES BAINS DU RHONE.

Les offres seront reçues jusqu'à fin septembre courant. S'adresser, pour connaître les conditions du bail, chez M. Dupasquier, mandataire de la Compagnie, place de la Miséricorde, n. 42. (2125)

A vendre de suite pour cause de décès.

UN PETIT FONDS DE MENUISIER BIEN ACHALANDÉ.

S'y adresser, rue Chabrol, 8, à la Guillotière. (2134)

A céder pour cause de maladie.

UN TRÈS-BON COMMERCE DE DÉTAIL dans une ville aux environs de Lyon, comprenant la toilerie, rouennerie, soierie, draperie et bijouterie.

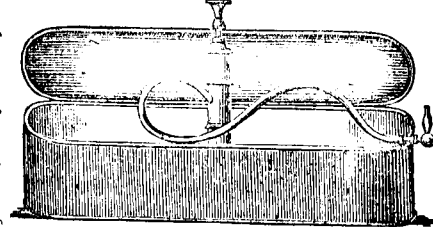
S'adresser à MM. Chapelle, Villaret, Lapiere et Germain, place Saint-Nizier. (2135)

Bureau d'Affaires de M. Dupuy, à la Guillotière, Grande-Rue, 1, au 2^e.

A vendre pour se retirer des affaires.

UN FORT JOLI FONDS DE CAFÉ bien achalandé, situé sur un quai très-fréquenté. — Clientèle assurée. — Location très-modérée. — On donnera des facilités pour le paiement. (2135)

Clyso-Pompes en tous genres, en cuivre et en cuir bouilli.



Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

MALADIES SECRÈTES.

A l'aide de l'injection du docteur Thivaud, de Montpellier, la seule dont la vente soit permise, on obtient toujours une guérison prompte, facile et radicale des écoulements des deux sexes les plus anciens et les plus rebelles.

Seul dépôt, à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 13. (8400)

FRANCE, ITALIE, SICILE ET MALTE.

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.



Départs réguliers de Marseille les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gènes, Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte.

La Marie-Christine, de la force de 180 chevaux,

Partira les 9 de chaque mois.

Le Mongibello, de la force de 150 chevaux,

Partira les 19 de chaque mois.

Le François-Premier, de la force de 160 chevaux,

Partira les 29 de chaque mois.

Nota. — L'HERCULANUM, de la force de 500 chevaux, affecté à un voyage périodique entre Marseille et Naples, en touchant les ports intermédiaires mentionnés ci-dessus, effectuera ses départs, à dater de ce jour, les 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ces voyages supplémentaires n'apportent aucun changement dans les départs réguliers, qui continueront à avoir lieu les 9, 19 et 29 de chaque mois.

Pour fret et passage, s'adresser à MM. Claude Clerc et C^e, directeurs, à Marseille, ou au bureau de l'administration, rue Canebière, 48. (7267)

JEUNES CHIENS.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infallible.

S'adresser : à Lyon, à la pharmacie de M. Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque; à Genève, chez M. Burkel, droguiste, rue du Terrail. (5871)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue Poulallerie, 19.